

**Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte portant sur l'équilibre et l'équité du reportage de la journaliste Marie-Ève Bédard, présenté au *Téléjournal* le 12 décembre 2017 sur ICI Radio-Canada Télé. Le reportage traitait des conséquences de la décision du gouvernement américain de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël.**

## LA PLAINTÉ

Le plaignant, M. Sofiane Chouiter, a écrit au Bureau de l'ombudsman le 13 décembre 2017 pour déplorer que la journaliste Marie-Ève Bédard ait présenté dans son reportage<sup>1</sup>, diffusé la veille au *Téléjournal*, trois intervenants Israéliens et un seul Palestinien arabe. Selon lui, cette disparité constitue un cas flagrant de partialité envers les Israéliens.

Comme cela est d'usage, j'ai demandé au service de l'Information de Radio-Canada de répondre à la plainte.

## LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Dans sa réponse, parvenue au plaignant le 5 janvier 2018, le service de l'Information reconnaît que le reportage a présenté quatre personnes dont une seule, le premier, Mazen Jabari, est un Palestinien. Cependant, explique M. Ahmed Kouaou du service d'Éthique journalistique de Radio-Canada, les trois autres intervenants, tous israéliens, « tiennent des propos totalement différents » les uns des autres. Le premier, un conseiller municipal s'appelant Arie King, propose des mesures visant à pousser les citoyens palestiniens à quitter Jérusalem vers d'autres pays; ensuite, une simple citoyenne israélienne, Peggy Cibor, originaire de Tunisie, parle de la peur mais aussi de la résilience du peuple juif persécuté depuis 3 000 ans; enfin, un historien, Daniel Seidemann, offre son analyse d'« observateur averti » sur « l'impasse actuelle » qu'il attribue en partie au président américain Donald Trump.

« En somme, quand bien même les intervenants israéliens ont été plus nombreux dans ce reportage, il est préférable de s'attarder sur leurs affirmations plutôt que sur leur origine pour bien jauger la notion d'équité dans le traitement du sujet. En effet, parmi ces trois personnes israéliennes interviewées, une a exprimé des positions réconciliatrices et une autre a livré un avis expert, sans a priori évident. Difficile donc d'y voir un quelconque appui à la décision du président américain ou un alignement sur la position du gouvernement israélien. Comme vous le savez, la société israélienne, loin d'être un bloc monolithique, est traversée par différentes sensibilités. Le reportage de Marie-Ève Bédard en donne un aperçu. » - Ahmed Kouaou, service d'Éthique journalistique

---

<sup>1</sup> <http://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-7826150/marie-eve-bedard?isAutoPlay=true>

La réponse de Radio-Canada soutient donc que les principes d'impartialité et d'équilibre ont été respectés en exposant différents points de vue sur la question du statut de Jérusalem, et elle conclut en affirmant que « rien, à nos yeux, ne montre la prédominance d'une opinion au détriment d'une autre » dans ce reportage.

## LA DEMANDE DE RÉVISION

Insatisfait de cette réponse, M. Chouiter a fait appel à l'ombudsman le 10 janvier 2018. Selon lui, l'équité, l'équilibre et l'impartialité de l'information ne peuvent pas être atteints lorsqu'on présente « trois Israéliens non arabes » et un seul « Palestinien arabe ». Le « contenu » de ce que disent ces personnes n'est pas pertinent à son avis. Ou alors, s'il était important de montrer la diversité des positions du côté israélien, il se demande pourquoi la même logique ne valait pas du côté palestinien.

## LA RÉVISION<sup>2</sup>

### Les règles en cause

La plainte de M. Chouiter porte sur trois valeurs<sup>3</sup> contenues dans les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada (NPJ<sup>4</sup>), soit celles de l'équité, de l'équilibre et de l'impartialité. Les NPJ les définissent ainsi :

#### **Équité**

« Au cours de la collecte d'information et dans nos reportages, nous traitons les personnes et les organismes avec ouverture et respect.

Nous sommes conscients de leurs droits. Nous les traitons sans parti pris. »

#### **Équilibre**

« Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue.

Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont reflétés avec respect. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent.

Nous nous assurons également de présenter ces points de vue dans un délai raisonnable. »

<sup>2</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

<sup>3</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

<sup>4</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

### ***Impartialité***

« Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public. »

### **Étude du grief**

Les notions d'équité, d'équilibre et d'impartialité ne peuvent être réduites à une simple formule mathématique comme s'il s'agissait de masses que l'on mesure en kilogrammes. Si l'on suivait le raisonnement du plaignant, trois intervenants palestiniens arabes auraient mieux servi à exprimer la position palestinienne sur la question du statut de Jérusalem que n'a réussi à le faire Mazen Jabari dans ses trois interventions lors du reportage de Marie-Ève Bédard. On aurait ainsi obtenu une égalité parfaite entre le nombre de Palestiniens arabes et celui d'Israéliens juifs, mais le reportage aurait-il été plus instructif, plus efficace, plus éclairant pour autant? Pas nécessairement et, en fait, oserais-je dire, probablement pas.

Un reportage télévisuel est une histoire scénarisée. Dans le cas de celui produit par Marie-Ève Bédard, cette histoire s'ouvre sur le balcon d'un Palestinien habitant à Jérusalem-Est, tout juste devant le dôme du Rocher, le troisième lieu saint de l'Islam. Mazen Jabari, décrit comme un « activiste » palestinien, est, pour ainsi dire, le personnage principal du reportage, celui qui en porte la quête. Il affirme d'abord que pour la première fois de sa vie, il craint d'être expulsé de la ville après la décision américaine de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël. Cette annonce de l'administration du président Donald Trump, ajoute-t-il dans un deuxième extrait sonore, « a tué l'espoir de paix entre Palestiniens et Israéliens ».

Je ne crois pas qu'un deuxième ou un troisième Palestinien aurait exprimé cette inquiétude avec plus d'éloquence.

Tous s'entendent pour dire que la décision de l'administration américaine, l'allié le plus puissant et indéfectible d'Israël depuis plusieurs décennies, aura pour effet de renforcer la position du gouvernement israélien face à l'Autorité palestinienne. Mais dans quel sens? C'est là où le reportage est utile, en ce qu'il présente la complexité de la société israélienne qui est loin de constituer un bloc monolithique. Israël est une démocratie traversée de différents courants de pensée qui s'affrontent dans un système politique marqué par le fractionnement des partis et les jeux de coalition. Il serait donc réducteur de limiter « la position israélienne » à celle d'une seule des factions qui s'y opposent.

Ainsi, le reportage donne d'abord la parole à un partisan de la ligne dure, celle de l'exode plus ou moins forcé des Palestiniens arabes; ensuite à une citoyenne « ordinaire » qui souhaiterait une paix négociée avec les Palestiniens, mais qui affirme ne pas vouloir céder sous la peur; finalement, le reportage présente un historien. Son témoignage est intéressant dans la mesure où l'on fait habituellement appel à de tels spécialistes, politologues, sociologues ou historiens, pour expliquer les situations politiques compliquées avec éloquence et recul professionnel.

Or, Daniel Seidemann affirme que la décision surprise de Donald Trump le déconcerte totalement au point où elle fait tomber tous les repères pouvant servir à une analyse rationnelle du conflit israélo-palestinien. Dans ce contexte, dit-il, aucune prédiction n'est possible sur l'issue de ce conflit.

En conclusion de reportage, Marie-Ève Bédard ramène le personnage du Palestinien Mazen Jabari qui exprime sa déception devant la tournure des événements et sa frustration face au leadership de son camp qui, depuis 24 ans, promet un État palestinien alors que « là, on vient de perdre Jérusalem », dit-il.

La journaliste a-t-elle pris position dans ce débat et ainsi manqué à son devoir d'impartialité comme le prétend le plaignant? Non, puisque je n'arrive même pas, malgré de grands efforts pour mobiliser toutes mes ressources d'avocat du diable, à identifier quelle position serait subtilement défendue dans ce reportage. Je n'y vois aucun parti pris, aucun manque de respect envers qui que ce soit, aucune défense d'un point de vue particulier. À mon avis, il se contente de faire étalage de points de vue comme le demande la règle de l'équilibre dans les NPJ.

## CONCLUSION

Le reportage de la journaliste Marie-Ève Bédard, concernant les conséquences de la décision du gouvernement américain de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, présenté au *Téléjournal* le 12 décembre 2017 sur ICI Radio-Canada Télé, a respecté les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

Guy Gendron  
Ombudsman des Services français  
CBC/Radio-Canada  
Le 16 janvier 2018